

ETUDES EN DROIT DE L'ART

19

**L'EXPERTISE ET
L'AUTHENTIFICATION
DES ŒUVRES D'ART**

Edité par

Marc-André Renold

Pierre Gabus

Jacques de Werra

Directeurs, Centre du droit de l'art, Genève

Schulthess § 2007

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
Marc-André Renold	

PREMIÈRE PARTIE

L'EXPERTISE ET L'AUTHENTIFICATION : QUESTIONS PRATIQUES

I	L'EXPERT ET SON RÔLE	13
	Jean-Pierre Jornod	
I.	Les différents types d'experts et leur rôle respectif	13
II.	L'importance historique et commerciale de l'expertise, ses diverses formules	14
III.	La responsabilité de l'expert	15
IV.	Le danger des monopoles, voire des collusions, en matière d'expertise	16
V.	Un collège d'experts serait souhaitable : juridique, pratique et scientifique	16
VI.	Conclusion	17
II	LE CATALOGUE RAISONNÉ	19
	Naïma Jornod	
I.	Introduction	19
II.	Motifs d'un catalogue raisonné	20
III.	Méthodologie	21
	A. Possibilités et limites	21
	B. Moyens et sources	22
IV.	Conception du catalogue raisonné	22
V.	Les diverses formes du catalogue raisonné	23
VI.	Compréhension de l'écriture de l'artiste	24
VII.	La protection de l'œuvre	24
	A. Etendue de la protection	25
	B. Protection du catalogue raisonné	25
VIII.	Importance et conséquences d'un catalogue raisonné	26
IX.	Conclusion	27

III	L'AUTHENTICITÉ DES ŒUVRES D'ART DANS LA PRATIQUE DU MARCHÉ DE L'ART	29
	François Duret-Robert	
I.	Définition de l'authenticité	29
II.	Les formules utilisées pour présenter les œuvres d'art	30
III.	Authenticité et exécution personnelle	31
IV.	Les différentes catégories d'experts	32
V.	La responsabilité de l'expert	33
VI.	L'obligation de l'expert	34
VII.	Une nouvelle jurisprudence ?	35
IV	L'EXPERTISE DEVANT LES TRIBUNAUX : EXPÉRIENCES EN FRANCE ET AUX USA	39
	Van Kirk Reeves	
I.	Introduction	39
II.	La charge de la preuve	39
III.	Les tribunaux français	40
IV.	Les tribunaux anglo-américains	42
V.	Conclusion	43

DEUXIÈME PARTIE

L'EXPERTISE ET L'AUTHENTIFICATION : QUESTIONS JURIDIQUES

I	L'AUTHENTIFICATION D'ŒUVRES D'ART : RESPONSABILITÉ DE L'EXPERT ET QUALIFICATION DU CONTRAT EN DROIT SUISSE	47
	Christine Chappuis	
I.	Responsabilité de l'expert envers son client	48
A.	Responsabilité pour inexécution	48
1.	La qualification du contrat	48
2.	La violation des obligations de l'expert	53
3.	Les autres conditions de la réparation	56
B.	Responsabilité pour acte illicite	61
C.	Moyens de restreindre la responsabilité	63

II.	Responsabilité de l'expert envers un tiers	66
A.	Responsabilité pour acte illicite	66
B.	Nouvelles figures de responsabilité	68
1.	Le contrat avec effet protecteur des tiers	68
2.	La responsabilité fondée sur la confiance	69
C.	Moyens de restreindre la responsabilité	72
	Conclusion	73
II	DES DIFFÉRENTES VALEURS D'ASSURANCE ET DU RÔLE DE L'EXPERT	75
	Pierre Gabus	
	Introduction	75
I.	Généralités	76
A.	L'assurance de personne et l'assurance de choses	76
B.	Le principe indemnitaire dans l'assurance de choses	77
II.	La somme d'assurance et la valeur de remplacement	78
A.	La somme d'assurance	78
a)	La détermination de la somme d'assurance	78
b)	La distinction entre la somme d'assurance et la valeur d'assurance	80
c)	La modification de la somme d'assurance	81
B.	La valeur de remplacement	82
a)	La notion de valeur de remplacement	82
b)	La détermination de la valeur de remplacement	82
1.	En général	82
2.	La détermination de la valeur de remplacement dans l'assurance-incendie	84
3.	La valeur de remplacement des biens culturels et des objets d'art	85
c)	La preuve de la valeur de remplacement	86
C.	Les conséquences d'une différence entre la somme d'assurance et la valeur de remplacement	87
a)	La sous-assurance	88
b)	La surassurance	89
III.	Les assurances en valeur à neuf, valeur agréée et au premier risque	90
A.	L'assurance valeur à neuf	90
B.	L'assurance en valeur agréée	92
C.	L'assurance au premier risque	94

IV.	Le rôle de l'expert	95
	A. Le rôle de l'expert à la conclusion du contrat	95
	B. Le rôle de l'expert au moment du sinistre	96
	a) L'expert mandaté par le preneur d'assurance ou par l'assureur	97
	b) L'expertise contractuelle	97
	c) L'expertise de l'art. 67 al. 2 LCA	98
	d) L'expertise judiciaire	100
V.	Conclusion	101
III	L'AUTHENTIFICATION D'ŒUVRES D'ART ET LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	103
	Jacques de Werra	
I.	Introduction	103
II.	L'authentification et le droit d'auteur	107
	A. Portée de la protection du droit d'auteur	107
	B. Droit de paternité	111
	C. Pouvoir des titulaires de droits d'auteur d'authentifier des œuvres	114
III.	L'authentification et le droit des marques	117
	A. Fonction d'identification de la signature artistique et de la marque	118
	B. L'utilisation du droit des marques en matière artistique	119
	C. Portée de la protection du droit des marques	123
	D. Limites de la protection	128
IV.	L'authentification et le droit de la concurrence déloyale	130
	A. Rôle du droit de la concurrence déloyale ?	130
	B. Limites du droit de la concurrence déloyale	132
V.	Conclusion	133
IV	LE POUVOIR DE L'EXPERT FACE AU DROIT DE LA CONCURRENCE	135
	Friederike J. Ringe	
I.	Les objectifs du droit de la concurrence	135
II.	La nature et le caractère du pouvoir des experts	135
	A. Le phénomène de la « monopolisation » en matière d'expertise	136
	1. Les comités d'authentification	136
	2. Les groupes d'experts non institutionnalisés	136
	3. Les experts particuliers (les « mandarins »)	137

B.	Les attaques contre les experts influents : exemples et jurisprudence	137
1.	Les attaques contre le Andy Warhol Authentication Board	137
2.	Les attaques contre le Pollock-Krasner Authentication Board	138
3.	Les attaques contre le Wildenstein Institute	139
III.	Les limites du pouvoir des experts imposées par le droit de la concurrence	140
A.	Les conditions d'un abus de position dominante	140
1.	La qualité d'entreprise	140
2.	La détermination du marché en cause	141
3.	La position dominante	142
4.	L'abus de position dominante	142
a)	Le refus de contracter	142
b)	Le comportement discriminatoire	143
c)	L'entrave à la concurrence	143
d)	Le refus d'accès à un équipement essentiel	143
5.	L'affectation du commerce entre les Etats membres	144
6.	Conclusion	144
B.	Les conséquences d'un abus de position dominante	144
1.	L'obligation d'examiner l'œuvre en question	144
2.	L'étendue et les conséquences concrètes de l'obligation	145
a)	Obligation quant à la méthode de l'expertise	145
b)	Obligation quant au contenu de l'expertise	145
IV.	Conclusion	147
V	LES FAUX CERTIFICATS D'EXPERT ET LE DROIT PÉNAL	149
	Laurent Moreillon	
I.	Introduction	149
II.	Délimitation entre l'expertise privée et l'expertise judiciaire	150
A.	Document établi à l'occasion d'une procédure judiciaire	150
1.	Distinction entre l'expert et le témoin	150
2.	Une information en relation avec les faits de la cause	151
3.	Une information fausse	151
B.	L'expertise privée	152
1.	La notion de titre en général	152
2.	Les faits constatables	153
3.	Le faux dans les titres	154
4.	Le dessein d'enrichissement	156
5.	Casuistique	156

III. Les catalogues référencés	157
IV. La responsabilité de l'éditeur	157
V. Champ d'application du droit pénal suisse	158
VI. Conclusion	160
 BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	 161